

COMPTE RENDU DU 29 JANVIER 2026

Présents : O. E-K Aktouf (en visio.), C. Amiot (en visio.), D. Bucur (en visio.), F. Desprez (en visio.), Patrick Regnier (en visio.), J-G. Dumas, L. Espéret (en visio.), P. Ferrari, A. Joye, N. Gast, A. Kumbah, A. Joye, D. Monniaux, L. Pierre, F. Helmers, F. Dahmani, H-P. Charles, & Z. Zouaoui.

Excusés : K. Alahari, I. Cheddadi, P. Genevès, M. Hillairet , A. Klughertz, C. Prieur

Ordre du jour

1. Approbation du CR du 30/06/2025

Vote => CR approuvé à l'unanimité.

2. Bilans de scolarité : inscriptions, arrêts, dérogations, formations ...

- **Primo-entrants :** 92 inscrits à ce jour pour la rentrée 2025-2026
- **Soutenances :** 82 au titre de l'année civile 2025
Il faut un historique consolidé pour opérer des comparaisons. Certains chiffres s'expliquent par l'impact du covid. Par exemple en 2022-2023 avec un démarrage de thèse dans des conditions dégradées.
- **Financements :** 11 contrats doctoraux UGA dont une USMB pour 2025-26.
Constat d'une variété de financements (PTT page 4).
- **Dispenses :** Les dossiers de dispense soumis à la Commission (CD3) pour les doctorants diplômés à l'étranger révèlent une grande diversité de pays (PTT page 7).
- **Inscriptions dérogatoires en 4A :** 40 doctorants, il y a un équilibre entre les laboratoires. Les motifs de dérogation les plus fréquents sont l'allongement du délai nécessaire à la finalisation de la thèse avant soutenance, ou un début de thèse tardif.
- **Inscriptions dérogatoires en 5A & + :** Le passage en Commission (CD3) est obligatoire. Sur les dossiers proposés, la CD3 n'a émis aucun refus à la réadmission. La plupart des doctorants vont soutenir en 2026.
- **H.D.R. :** Le chiffre varie en fonction des dates (année universitaire ou civile).
- **Formations :** Accessibles aux autres ED mais ce n'est pas systématique. Le format est de 6h (en 3 séances) et répond aux appels à projets (MIAI). Bilan des formations proposées par MSTII >> (PTT page 11).

3. Prix des thèses U.G.A.

L'appel a été lancé aux docteurs 2025 plus tôt cette année car la remise des diplômes est avancée à début juin 2026.

L'ED identifiées les rapports de thèses "exceptionnel" et fait remonter 3 dossiers (maximum) de candidature au titre des thèses académiques au pôle MSTIC. Il est possible d'un prix de thèse "innovation" et "interdisciplinaire". Le pôle MSTIC sélectionne une candidature ensuite le grand jury confirme.

Par ailleurs, la direction de l'ED propose de mettre en place nouveau "Prix MSTII" attribué aux dossiers « finalistes » remontés au pôle. Soit faire produire un petit objet « trophée » représentant MSTII ou un bon d'achat. Ce prix pourra être remis lors de la JAD avec un discours de retour d'expérience de la part du lauréat.

4. Règlement Intérieur VAE

La VAE est confiée au Collège Doctoral et le descriptif de la procédure est très administratif (vadémécum) et scientifiquement très sommaire.

Nous observons une augmentation de demandes de VAE (7 cette année) principalement motivées par une volonté d'évolution professionnelle ou un besoin de reconnaissance, notamment en lien avec d'importants

travaux de publication. La Direction de l'ED ne souhaite pas que ce soit un moyen d'obtenir l'équivalent d'un doctorat plus facilement.

La Direction de l'ED a travaillé sur un texte qui pourrait intégrer le règlement intérieur de l'ED MSTII en mettant des références légales (abrogé du Code de l'éducation et régit du Code du travail). La notion de **référént scientifique** (HDR affilié à l'ED) est évoquée même si cela augmente le coût de l'inscription, cela semble indispensable donc il faudrait le rendre obligatoire. En effet il a un rôle d'accompagnateur et aide pour la constitution du jury. Cela a amené à des discussions. Par exemple, que se passe-t-il si le candidat refuse de prendre un référént scientifique ? La VAE doit être envisagée comme une soutenance de thèse : il faut être clair dans la description du RI.

Il y a plusieurs étapes pour la VAE :

- 1- Rencontre de faisabilité
- 2- Dossier administratif à monter
- 3- Accord ou refus pris par le Conseil de l'ED

Le conseil propose de faire des réunions virtuelles ou par mail (idem comité HDR) – Si cela se met en place, le rajouter dans le RI de l'ED MSTII.

5- Règlement Intérieur durée de mandats

Nous sommes interpellés par le CED sur les modalités de désignation des membres du conseil et de la durée de leur mandat. Dans le RI, il n'y a pas de mention à ce sujet. Les représentants de doctorants sont 2 alors que dans les faits ils sont 5 (dont suppléants) et pour la durée de leur mandat.

Aussi, il va falloir prévoir le remplacement de membres du Conseil qui partent bientôt à la retraite.

Concernant les responsables de spécialité, il faut éviter une synchronisation des mandats pour ne pas qu'il y ait de perte de compétences et du bon fonctionnement de l'ED.

Précisions sur les modalités de fonctionnement soit à distanciel et mail. Un des membres du conseil souligne qu'il faut être attentif au problème de sécurité, éventuellement chiffrer les messages.

Actuellement, il manque un représentant des élus doctorants car un des représentant ne peut plus siéger car il a soutenu. Le renouvellement se fera lors des prochaines élections (septembre 2027). D'après la règle électorale, les doctorants sont sur les listes électorales et éligibles tant qu'ils n'ont pas soutenus. Dès qu'ils deviennent docteurs, ils disparaissent des listes et donc ne sont plus électeurs même lors des décisions du conseil.

L'élue doctorante propose de prévoir une "journée doctorant" pour que ces derniers aient un sentiment d'appartenance. La 1^{ère} sera prévue en avril 2026.

6- Règlement Intérieur encadrements

Il est nécessaire de clarifier les taux d'encadrement du directeur de thèse, ainsi assoit sa responsabilité. Le RI indiqué soit à 50% ou 100% mais dans la pratique, souvent cela n'est pas le cas. Alors il nous revient d'appliquer à titre dérogatoire un taux de 34% et pas moins.

Le directeur de l'ED demande de se positionner sur les 3 derniers points abordés : VAE, mandat et encadrement pour corriger le RI de l'ED MSTII.

>> **Vote "oui" à l'unanimité**

7- Groupe de travail CSI point d'information

Un groupe de travail a eu lieu avec le Collège Doctoral et les ED. Du côté de l'ED MSTII le formulaire CSI a été amélioré en 2025 (*présentation moins évaluatrice, gamme de questions au doctorant avec réponses graduées, propositions de questions ouvrant la discussion à l'expert, opinion de l'expert graduée*), le CED reprend la plupart des évolutions faites par notre école et l'a adapté aux autres ED. Il souhaite détacher le formulaire "questionnaire doctorant" du document principal pour qu'il ait son circuit propre ne passant pas par le directeur de thèse pour plus de confidentialité et un processus unique à toutes les ED.

La prochaine rencontre portera sur la composition du CSI. L'ED MSTII est en décalage par rapport à certaines pratiques (expert extérieur + responsable de spécialité ED) à voir comment procéder sans les responsables de spécialité ED mais en maintenant leurs positions dans le circuit des documents.

Par ailleurs, La doctorante élue partage les résultats d'un sondage réalisé auprès des doctorant-e-s sur le déroulement de leur CSI (35 réponses positives, 10 négatives). Le ressenti est que certains n'ont pas répondu de la même façon que s'il répondait anonymement à un sondage par peur de conflit avec le directeur de thèse ou d'un avis défavorable de l'expert, empêchant la réinscription en thèse.

La question centrale porte sur la manière dont les doctorant-e-s peuvent exprimer librement leurs difficultés lors du CSI, notamment en présence de deux membres du comité. De plus, en cas de problème complexe, quelles actions concrètes l'ED engage-t-elle ? Quelles procédures sont appliquées et quels relais peuvent être sollicités ?

Le directeur de l'ED répond qu'il intervient avec le responsable de spécialité, dès qu'un CSI signale des difficultés, afin de garantir la poursuite du parcours doctoral dans les meilleures conditions pour le doctorant. Jusque-là, l'expert disposait de 5 graduations au choix lors du CSI et c'est le responsable de spécialité (membre du CSI) qui prenait la responsabilité de l'avis favorable ou défavorable à la réinscription. Le Collège Doctoral demande désormais que l'avis soit formulé par l'ensemble des membres du CSI, celui-ci étant seul compétent pour conditionner la réinscription.

8- Points divers

—

Séance levée à 18h.



Conseil d'École Doctorale

MSTII, Jeudi 29 Janvier 2026, 15h30.

François Dahmani

Ordre du jour

- Validation du CR
- Bilans
- Prix des thèses
- RI VAE
- RI Mandats
- RI encadrement
- GDT CSI point d'info

Validation du CR

- Commentaires ou questions
- **Vote**

Bilans

- Primos / soutenances
- Financement
- Historique
- 5A et plus
- 4A
- HDR
- Formations

Bilans primo

TOTAL PRIMO (25/26)	92
par spécialités	
INFO	54
M-INFO	9
MATHS	14
M-Appliq	15
TOTAL ABANDONS (25/26)	2
par spécialités	
INFO	2
M-INFO	0
MATHS	0
M-Appliq	0
TOTAL SOUTENANCES (2025)	82
par spécialités	
INFO	39
M-INFO	14
MATHS	11
M-Appliq	18

Esquisse des financements

	Primos 25/26	Primos 24/25	Primos 22/23
ANR	15	7	10
Bourses/fondations	3	6	4
MSCA / ERC	9	0	2
CDSN / X	10	10	9
CIFRE	14	14	17
EPIC	2	3	6
Dotation EPSCP	11	20	20
EPST	4	12	14
PEPR/PIA	23	23	15
(Dont MIAI)	(7)	(3)	(7)
CDI / droit privé	3	2	4
CDI non relié	2	3	3

Historique (consolidé)

	2024-25	en %	2023-24	en %	2022-23	en %	2021-22	en %	2020-21	en %
TOTAL INSCRITS	327		351	100 %	362	100 %	354	100 %	345	100 %
<i>par spécialités</i>										
INFO	170		173	49 %	186	51 %	177	50 %	175	51 %
M-INFO	54		67	19 %	70	19 %	74	21 %	68	20 %
MATHS	44		47	13 %	41	11 %	38	11 %	40	12 %
M-Appliq	59		64	18 %	65	18 %	65	18 %	62	18 %
Evolution total inscrits	-7 %		-3 %		2 %		3 %			
TOTAL PRIMO	89 (->107)	100 %	103	100 %	81	100 %	106	100 %	110	100 %
<i>par spécialités</i>										
INFO	48 (->57)	54 %	51	50 %	44	54 %	54	51 %	55	50 %
M-INFO	14. (->17)	16 %	17	17 %	12	15 %	22	21 %	19	17 %
MATHS	13 (->13)	15 %	17	17 %	9	11 %	11	10 %	16	15 %
M-Appliq	14 (->20)	16 %	18	17 %	16	20 %	19	18 %	20	18 %
Evolution total primo			27 %		-24 %		-4 %			
TOTAL ABANDONS	8		11		18		12		14	2019/20 23
<i>par spécialités</i>										
INFO	4		3		13		9		7	17
M-INFO	3		3		1		2		4	2
MATHS			1		1				1	3
M-Appliq	1		4		3		1		2	1
TOTAL SOUTENANCES	98	100 %	98	100 %	64	100 %	83	100 %	78	100 %
<i>par spécialités</i>										
INFO	47	48 %	53	54 %	26	41 %	41	49 %	38	49 %
M-INFO	21	21 %	19	19 %	14	22 %	15	18 %	21	27 %
MATHS	13	13 %	11	11 %	7	11 %	12	14 %	9	12 %
M-Appliq	17	17 %	15	15 %	17	27 %	15	18 %	10	13 %
Evolution total soutenance	0 %		53 %		-23 %		6 %			

Bilans Dérogation au diplôme d'entrée

PRIMO internationaux >> 2025-2026 passés en CD3							ville ou pays d'obtention du diplôme	Etablissement obtention diplôme
		labo						
		LIG					Maroc	Ecole Marocaine Des Sciences De L'Ingénieur
		LJK					Canada	Université Laval
		VERIMAG					Tunisie	Université de Carthage
		LJK					Autriche	Unvi. Technologique de Vienne
		IF					Allemagne	Université de Bonn
		LIG					Algérie	ENSI Sidi Bel Abbes
		LJK					Turquie	METU Ankara
		IF					Chine	Université Sun Yat-Sen
		IF					Argentine	Université Bahia
		G-SCOP					Cote d'Ivoire	Unv. Félix HOUPHOUET BOIGNY -ABIDJAN
		LIG					Danemark	Université Aarhus
		LIG					Cameroune	Cameroune
		LIG					Cameroun	Université de Yaoundé I
		LIG					Algérie	Université de Mostaganem
		LJK					Inde	International Institute of Information Technology Hyderabad
		TIMA					Suède	Uppsala University
		LIG					Suisse	Unviersité de Bale

Bilans, inscriptions en 5A et +

Nom	Prénom	AIA_25-2026	labos			
		5-25	LAMA			
		5-25	LIG			
		5-25	LAMA			
		7-25	LJK			
		6-25	LJK			
		5-25	LIG			
		6-25	LIG			
		5-25	CEA -Leti			
		5-25	LIG			
		5-25	CEA -Leti			
		5-25	LIG			
		5-25	LIG			
		5-25	LAMA			
		5-25	LJK			
		5-25	LIG			

Bilans réinscriptions 4A

- Ré-inscriptions 4A 2026 : 40
- 10 LJK
- 17 LIG
- 3 IF ; 2 VERIMAG ; 2 LAMA ; 2 GIPSA ; 2 INRIA ;
- 1 LCIS ; 1 CEA

Bilans HDR

- Agréments ponctuels : 3
- Inscriptions HDR : 4

Bilans Formations

- 2024/25 : 10 mini-cours, entre 5 et 20 participants chacun
- 2025/26 :
 - 12 mini-cours, entre 4 et 27 inscrits ; ouverts aux autres ED selon sujet
 - une demi-journée « intro à l'enseignement des maths à l'UGA »
 - la formation doctorale sous cette forme peut être prévue dans les réponses aux appels à projets

Prix des thèses UGA



- Modalités : appel lancé aux diplômés 2025. Quelques thèses identifiées suites aux rapports
 - L'ED fait remonter 3 dossiers de candidature au pôle MSTIC (d'autres ED aussi)
 - Le pôle MSTIC sélectionne une candidature, le grand jury confirme.
- Proposition d'un nouveau « Prix MSTII » attribué aux dossiers « finalistes » remontés au pôle.
 - Avantage : peu de travail supplémentaire (dossiers déjà pré-sélectionnés)
 - A faire : produire un petit objet « trophée » représentant MSTII (impression 3D ?)

Règlement interieur, VAE

- Argumentaire : augmentation des prises de contact pour une VAE (7 cette année), critères affichés peu clairs, peu assertifs en terme de « niveau » attendu.
- Sujet déjà évoqué, discussion collégiale lors d'une réunion de travail (C.P, H-P. C., L.P., F.D.)
- Proposition d'indiquer la nécessité du soutien d'un référent spécialiste pret à accompagner
- Texte proposé.
- **Vote (ou vote global des trois)**

Reglement interieur, Mandats

- Argumentaire : nous sommes interpellés par le CED sur les modalités de nomination et les durée de mandat de notre conseil.
- Observation d'un défaut de conformité mineur (en ce qui concerne les élus doctorants)
- Durée de mandats : parfois n'a pas de sens quand le représentant labo est son directeur, mais parfois peut avoir un sens. Nécessité d'autoriser les renouvellements.
- Proposition d'un texte (plusieurs reformulations/précisions mais seulement 5 lignes vraiment nouvelles.)
- **Vote**

Reglement interieur, Encadrements

- Argumentaire : il est plusieurs fois apparu une nécessité de clarification sur les taux minimaux de direction, y compris lors de l'affichage avec nos partenaires en entreprise.
- Proposition : Nécessité que le taux du « directeur officiel » soit significatif ($\geq 34\%$, le plus souvent $\geq 50\%$). Affirmation de la responsabilité scientifique principale du directeur de thèse.
- La répartition reflète les interactions, pas necessairement les temps de présence.
- Clarification de la structure direction / co-direction / co-encadrants et de la nécessité du doctorat pour un co-encadrant. Nom spécifique pour un co-encadrant en entreprise ?
- **Vote**

Points d'information - Groupe de travail CSI

- GDT CSI au niveau du CED. Participation de MSTII, éclairée par une réunion de travail (C.A., M.H., F.D.)
- Le CED reprend la plupart des évolutions de MSTII de 2025 (présentation moins évaluatrice, gamme de questions au doctorant avec réponses graduées, propositions de questions ouvrant la discussion à l'expert, opinion de l'expert graduée), et souhaite détacher le formulaire « questionnaire doctorant » du document principal pour qu'il ait son circuit propre ne passant pas par le directeur de thèse
- La modalité générale est à déterminer, mais il y a une volonté de processus unique sur le CED
- Vers une constitution du CSI sans les responsables de spécialité, mais en maintenant leur position dans le circuit des documents.
- Enquête des élus doctorants.

Points divers